

CARTE DE TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2017-2018

À FAIRE ENTRE LE 9 MAI ET LE 7 JUILLET 2017



Les enfants qui déjeunent aux restaurants scolaires et qui participent aux activités périscolaires doivent avoir la carte de tarif à jour. Le renouvellement de votre tarif prendra effet au 4 septembre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018.

Service municipal de l'Enseignement
31-33 rue de la Commune de Paris
Tél. : 01.48.39.51.30

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 45 sans interruption

Ouvertures exceptionnelles :

Les samedis 2 et 9 septembre 2017 de 8 h 30 à 12 h

La liste des documents à fournir pour le calcul du tarif
est disponible sur le site
www.aubervilliers.fr